



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de défense et
protection civiles

Gap, le 24 avril 2019

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.00
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr

Relevé de conclusions **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **24 avril 2019**

Suivi du glissement :

RTM, CD 05, CCGQ : Les collations d'images montrent des mouvements superficiels du compartiment Est, notamment vers l'extrémité du mur de soutènement restante, ainsi que des mouvements superficiels au sein même du glissement et sur le compartiment Ouest. Des mouvements plus significatifs sont relevés sur la niche d'arrachement avec un affaissement global du plateau intermédiaire, pouvant conduire à mobiliser des volumes importants. L'activité du glissement est lente mais réelle.

Météo : Précipitations aujourd'hui (limite pluie neige élevée, entre 2000 et 2200m), accalmie puis reprise dans la nuit de jeudi à vendredi (encore 10mm environ sur la zone), suivie d'une nouvelle accalmie et peut-être de nouvelles précipitations en milieu de semaine prochaine (à préciser).

Circulation et Chantier

- Poursuite du chantier, après perturbations dues aux intempéries. Arrivée de 10 personnels supplémentaires travaillant sur le chantier.
- Terrassement bien engagé du côté des lacets. Démarrage du shunt routier côté Abriès, destiné à aller plus rapidement au pont du Gouret en évitant la « raquette ». Cette partie du chantier entraînera des coupures pour raccordement (durant 2 à 3 demi-journées), intervenant dans 2 à 3 semaines. Leurs dates seront précisées dès que possible.
- Réunion technique demain au niveau du pont du Peynin, avec l'entreprise Eiffage.
- Réunion demain avec le PNRQ et le CBNA sur les enjeux du Malrif.
- Rapprochement des communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles en vue de l'ouverture de la piste de Marassan en cas de nécessité.
- Vives inquiétudes exprimées au sujet de la sécurité des circulations sur la route provisoire, encore fréquentée par les engins de chantier au mépris de l'alternat (dernier exemple rapporté ce matin même à 11h02). Il est rappelé le principe de séparation des deux flux, avec alternat manuel en cas de passage tout à fait exceptionnel d'un engin par la route provisoire. Les entreprises devront être encore sensibilisées, et la menace de sanctions contractuelles pourrait être mise en avant.
- De même, des vitesses dangereusement élevées de véhicules en lien avec le chantier (4x4 de location, fourgons...) ont été constatées sur le boulevard d'Aiguilles, où le Maire a demandé la mise en place de contrôles par la Gendarmerie.